

un voyage, ne pourrait pas affecter une partie de ce montant ou peut-être tout ce montant aux honorables députés dont j'ai parlé plus tôt cet après-midi et confier plutôt le financement de ce voyage au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. l'Orateur: Je ne suis pas autorisé à changer la destination d'un crédit. Le député peut voir lui-même qu'un montant de \$20,000 est prévu pour les frais des comités. Cette somme ne peut servir qu'à acquitter les frais encourus par les comités dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Hardie: Je suis certain que l'Orateur tient beaucoup à s'assurer que les députés que j'ai mentionnés aient l'occasion de visiter convenablement leurs circonscriptions. Même s'il est vrai que ces fonds sont destinés aux comités, il me semble que l'Orateur pourrait proposer la chose au gouvernement, et le gouvernement, je n'en doute pas, lui prêterait une oreille attentive. Je demanderais à l'Orateur, à titre de premier député de la Chambre, de proposer au gouvernement que si ces fonds présentement attribués aux comités ne sont pas utilisés, ils soient mis à la disposition des députés de Churchill, de Meadow-Lake, de Peace-River, d'Athabasca, du Yukon, du Labrador et des Territoires du Nord-Ouest.

(Le crédit est adopté.)

186. Crédits du sergent d'armes, \$859,599.

M. Regier: J'ai une critique, de caractère secondaire, à formuler à l'occasion de ce crédit. Elle a trait aux aires de stationnement réservées aux députés. Maintenant que beaucoup plus de gens viennent visiter la colline du Parlement, les députés ont de plus en plus de difficultés à stationner leurs voitures aux emplacements qui leurs sont réservés. Plus d'automobiles que jamais s'installent dans ces parcs de stationnement, sans l'autorisation requise. J'espère qu'on étudiera la question à la prochaine session. Je sais que, très souvent lorsqu'on arrive à la Chambre un peu en retard c'est absolument impossible de trouver un endroit pour stationner. En longeant les files d'automobiles, j'ai constaté que moins de la moitié portent le permis réglementaire de stationnement.

M. l'Orateur: Je suis parfaitement au courant de la difficulté; je dirai même qu'à la suite d'une enquête menée par le Sergent d'armes samedi dernier, on a constaté qu'une trentaine des quatre-vingt places réservées aux députés, en dehors du terrain de stationnement réservé aux ministres, étaient occupées par des autos qui n'y avaient pas droit. Il n'y a aucune surveillance. J'étudie la

question avec le Sergent d'armes et les commissaires, et nous essayons de mettre au point une solution qui permettrait à tous les députés qui ont une auto de bénéficier d'un emplacement réservé. Cependant, nous avons besoin, pour trouver une solution, de la coopération des députés et d'un service de surveillance de la zone.

(Le crédit est adopté.)

189. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière ou les dispositions de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement, à même le Fonds du revenu consolidé, à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes), pour aider un ministre de la Couronne, en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, et représenter son ministère à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, d'un traitement de quatre mille dollars par année, et d'une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année, \$56,000.

M. Regier: Monsieur le président, ce crédit prévoit la rémunération d'adjoints parlementaires. L'Orateur conviendra, je pense, qu'il n'est pas sage de demander plus d'argent qu'on ne peut en utiliser en une année financière. A la fin du mois, cinq mois de l'année financière en cours seront écoulés. Le crédit s'élève à \$56,000 et représente la rémunération de toute une année pour 14 adjoints parlementaires. Il se peut que nous en ayons eu tant que cela mais j'en doute. Étant donné que cinq mois de l'année financière en cours seront écoulés à la fin du mois, je me demande si l'Orateur ne songerait pas à réduire ce crédit des 5/12 du montant en question.

M. l'Orateur: Ainsi que je l'ai déjà dit, le crédit normal est de 14 fois \$4,000, soit \$56,000. Le montant à dépenser a varié beaucoup d'année en année d'après le nombre d'adjoints parlementaires et la date de leur désignation. La partie non dépensée du crédit a varié de \$4,000 en 1956-1957 à \$28,000 en 1945-1946. Il n'est pas question de perte d'argent si on laisse le crédit tel quel. Cela signifie simplement qu'il s'agit d'une prévision excédentaire à l'heure actuelle.

M. Regier: Si j'ai demandé une réduction, c'est que, en réalité, certains députés exercent les fonctions d'adjoints parlementaires depuis le 31 mars, sinon à titre officiel, du moins peut-être à titre d'aspirants. Je ne sais trop comment les désigner.

M. Hodgson: Il s'agit d'ex-adjoints.

M. Regier: Si le crédit est laissé tel quel, on pourrait être porté à croire que les adjoints parlementaires seront désignés et que